

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025 à 20 H 30

Le treize novembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 7 novembre 2025.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Douze) : M. Marc DELEIGUE, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corinne CHABORD, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, M. Jean-Marie DUPLAY, Mme Sandrine TAVERNIER

Absents(tes) au moment du vote (Sept dont un pouvoir) :

M. Pascal DANCETTE (pouvoir donné à Mme Marine MATA)

Mme Marion CHOFFEL

M. Yves DELORME

Mme Lucie DANCETTE

Mme Nadine EUKSUZIAN

Mme Martine BEGUE

M. Régis BABOIS

Secrétaire de séance : M. David LESUR

Délibération n° 2025.049 : Vente d'un terrain sis Impasse des Mésanges à Sainte-Colombe

Monsieur le Maire propose de vendre une partie de l'unité foncière située sur la parcelle AB380 pour un prix estimé à 4 900 €.

Il est ici précisé que la commune est propriétaire de cette parcelle située sur l'Impasse des Mésanges.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver cette proposition et d'autoriser Monsieur le Maire à entamer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette vente et à signer tout document y afférant.

Vu les articles L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant :

– Que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

– Que toute cession d'immeubles ou de droits immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;

Vu l'avis des Domaines en date du 17 octobre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la vente d'une partie de la parcelle AB 380 sis Impasse des Mésanges à Sainte-Colombe telle que définie dans le plan annexé à cette délibération pour un prix estimé à

4 900 €

- **DESIGNE** Maitre JANEY, Notaire à Sainte-Colombe, correspondants

- **CHARGE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'application de cette délibération et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 069-216901892-20251113-2025_000049-DE

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 13 novembre 2025

Le secrétaire de séance
David LESUR



Le Maire,
Marc DELEIGUE



Transmis en Préfecture le : 17/11/2025
Affiché le : 17/11/2025